



# CC 18 C



## RÉGLEMENTATION - JURIDIQUE



### Taxe sur les autoroutes : l'Etat inflige un camouflet aux concessionnaires

Article de Sylvain Gauthier



Le projet coûtera plusieurs centaines de millions d'euros aux concessionnaires des autoroutes © Benoît Prieur.

Ce jeudi 28 décembre, le Conseil constitutionnel a validé la taxe sur les sociétés gestionnaires des autoroutes prévues par le gouvernement dans le Projet de loi de finances 2024. Cette dernière va leur coûter plusieurs centaines de millions d'euros.

**Mauvaise nouvelle** pour les sociétés gestionnaires des autoroutes... et, par extension, **pour les automobilistes** ? La nouvelle taxe du gouvernement sur les infrastructures routières de longue distance prévue dans le Budget 2024 vient d'être validée, jeudi 28 décembre, par le Conseil constitutionnel.

Ce dernier **"confirme la constitutionnalité de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance"**, rapporte le cabinet du ministre de l'Economie, Bruno Le Maire. Des doutes subsistaient en effet quant à l'imprécision de la notion d'infrastructures de transport de longue distance.

Le Conseil a finalement estimé que cela concerne **"l'infrastructure qui permet le déplacement de personnes ou de marchandises sur une longue distance au moyen d'engins de transport routier."** **"Le législateur a ainsi déterminé de manière suffisamment précise la notion d'infrastructures de transport de longue distance."**

#### Financer la décarbonation des transports.

L'article 100 du Projet de loi de finances 2024 est donc validé. Rappelons que ce dernier vise à taxer des modes de transport jugés trop polluants, afin de financer la transition écologique et d'autres modes de déplacement. Le ministre des Transports, Clément Beaune, a souligné cela, sur Twitter :

"Feu vert du Conseil constitutionnel à la taxe sur les infrastructures de transport, comme les aéroports et les autoroutes. Ce sont 2,5 milliards € supplémentaires, investis à 100% dans la décarbonation des transports, dans les transports publics notamment !"

Pour cela, la nouvelle taxe sera notamment prélevée sur 4,6% du chiffre d'affaires des autoroutes Vinci, ASF, Cofiroute et Escota. De quoi coûter plusieurs centaines de millions d'euros.

Des concessionnaires ont déjà prévenu qu'ils utiliseront tous les recours possibles, afin de faire valoir leurs droits. Ils menacent également de répercuter cette taxe via des hausses des prix sur les usagers. Le feuilleton de la mise en place de cette taxe n'est donc sans doute pas terminé.



**Vidéo associée :** Tarifs des autoroutes : préparez-vous à des hausses astronomiques en 2025 ! (Dailymotion)

A lire aussi sur Auto-Moto.com :

- [Le flop coûteux des autoroutes sans barrières de péage](#)
- [Le patron de Vinci Autoroutes violemment interrompu par des militants écologistes lors d'un sommet](#)
- [Autoroutes : toujours plus d'automobilistes roulent au-delà des limitations de vitesse](#)

Source : Newsletter Auto-Moto

Amicalement.

Webmaster – Communication  
**Hervé BLAISE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Blaise'.

Le Président  
**Fernand ROZIAU**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roziau'.